

Cercle Historique du Chesnay-Rocquencourt

Exposé du 23 septembre 2021 par Claire Arnould



LES CAGOTS DE HAGETMAU

LES CAGOTS ÉTAIENT DES HABITANTS MIS AU BAN DE LA SOCIÉTÉ DANS CERTAINS VILLAGES DE GASCogne, DANS LE BERN, AU PAYS BASQUE ET DANS LES PROVINCES ESPAGNOLES DE NAVARRE ET D'ARAGON.

AUSSI APPELÉS « CHRESTIANS » OU ENCORE « GESITAINS », ILS SONT FORTEMENT LIÉS À L'HISTOIRE DE HAGETMAU. LEUR ORIGINE RESTE UN MYSTÈRE, TANT LES HYPOTHÈSES SONT MULTIPLES, MAIS LEUR PRÉSENCE EST ATTESTÉE DES LE HAUT MOYEN ÂGE ET JUSQU'AU XVIIIÈME SIÈCLE.

ASSOCIÉS À TOUTES SORTES DE SUPERSTITIONS NOTAMMENT LIÉES À LA LÈPRE, ILS VIVAIENT COMME DES PROSCRITS, AUX PORTES DES VILLAGES OU À L'ÉCART DES BOURGS. À HAGETMAU, LE QUARTIER DES CAGOTS ÉTAIT SITUÉ AU SUD DU LOUTS, ET ÉTAIT DOTÉ DE SA PROPRE FONTAINE, QUI EXISTE TOUJOURS.



EN EFFET, IL ÉTAIT IMPENSABLE QUE CES REPROUVÉS PUISSENT L'EAU À LA FONTAINE COMMUNE.



Figure d'homme en pierre retrouvée dans le quartier des Cagots

MIS À L'ÉCART, ILS DEVAIENT SIGNALER LEUR APPARTENANCE PAR UNE PATTE D'OIE OU DE CANARD DÉCOUPEE DANS DU DRAP ROUGE ET COUSUE SUR LEURS VÊTEMENTS. ILS ÉTAIENT TENUS DE SE MARIER ENTRE EUX ET DE NE PAS SE MÉLANGER AU RESTE DE LA POPULATION.

LES HABITATIONS DES CAGOTS ÉTAIENT RECONNAISSABLES À LA FIGURE D'HOMME EN PIERRE QU'ILS AVAIENT POUR OBLIGATION D'APPOSER AU-DESSUS DE LEUR PORTE, DONT UN EXEMPLAIRE AUTHENTIQUE A ÉTÉ RETROUVÉ À HAGETMAU. À L'ÉGLISE, UNE PORTE LEUR ÉTAIT RÉSERVÉE, AINSI QU'UN BENITIER, AFIN QU'ILS RESTENT DANS LE FOND, À L'ÉCART DES AUTRES FIDÈLES. À LEUR MORT, ILS N'ÉTAIENT PAS LIBÉRÉS DE LEUR INFAMIE, PUISQU'ON LES ENTERRAIT HORS DES MURS DU CIMETIÈRE OU DANS UN CARRE À PART.

PAR AILLEURS, CERTAINS MÉTIERS LEURS ÉTAIENT INTERDITS, NOTAMMENT CEUX LIÉS À LA TERRE, AU FEU ET À L'EAU, DÉJÀ INTERDITS AUX LÉPREUX DE PEUR QU'ILS NE TRANSMETTENT LA MALADIE. EXCLUS AUSSI DU COMMERCE, ILS SE SONT SOUVENT SPÉCIALISÉS DANS LES MÉTIERS DU BOIS. LES CAGOTS ÉTAIENT EN GRANDE PARTIE CHARPENTIERS, MENUISIERS OU BUCHERONS ET ONT CONTRIBUÉ À PÉPETUER CES TRADITIONS. EN 1801, DANS LE QUARTIER DES CAGOTS VIVAIENT QUATRE CHARPENTIERS, UN MENUISIER, UN AGRICULTEUR ET UNE FILEUSE. ILS ÉTAIENT AUSSI CHARGÉS DE CONSTRUIRE ET D'ENTREtenir LES MÉTIERS À TISSER DES TRÈS NOMBREUX TISSERANDS DE LA COMMUNE.



À LA FIN DU XVIIIÈME SIÈCLE, UNE DIZAINE DE FAMILLES VIVAIT À HAGETMAU DANS LE QUARTIER DES CAGOTS. CE SONT LES PRÉCURSEURS DE LA TRADITION CHAISIÈRE QUI FAIT ENCORE AUJOURD'HUI L'HISTOIRE DE LA VILLE.

Sources : Mairie de Hagetmau et Michel MARSAN

Introduction :

Les Cagots !

Avez-vous déjà entendu ou lu ce nom ?

Je l'ai découvert par hasard cet été, pendant ma randonnée.

Je visitais une crypte avec de somptueux chapiteaux, à Hagetmau dans les Landes.

Au sortir de la visite, je remarque un sous-verre accroché à l'accueil de la crypte qui présentait un article intitulé «Les Cagots de Hagetmau». (photo ci après) aucun rapport avec cette crypte de l'ancienne abbaye. La dame de l'accueil me demande si je connais ces Cagots. Je lui réponds, absolument pas. Et elle me dit vite fait ce que sont ces Cagots. A l'écouter, je suis plus que surprise par ce qu'elle me raconte.

Une fois repris mon chemin, ces Cagots m'ont accompagnée jusqu'à la fin de ma randonnée, ils me hantaient presque, et je m'étais promis d'approfondir le sujet pour en apprendre plus.

Et bien l'occasion m'en a été donnée. Comme il fallait un exposé pour la reprise de l'activité CHCR, je me suis penchée sur le sujet et je vous propose de partager mes recherches, bien que je ne sois pas du tout, pour autant, une spécialiste du sujet.

Les Cagots

L'existence des Cagots se retrouve dans l'ensemble du Sud-Ouest. Ce phénomène semble avoir pris naissance vers l'an mil pour se terminer au 19^{ème} siècle, très progressivement. Leurs coutumes, peu glorieuses, prenaient la forme d'une discrimination systématique et populaire.

A la différence des discriminations fondées sur la race, la religion, la langue, cette ségrégation est restée locale et le plus souvent arbitraire : la naissance dans une famille de cagots suffisait à établir pour le reste de la vie la condition de Cagot. Cette mise à l'écart et la spécialisation dans certains métiers évoque les basses castes de l'Inde.

Origine des Cagots : «Enigme ou secret»

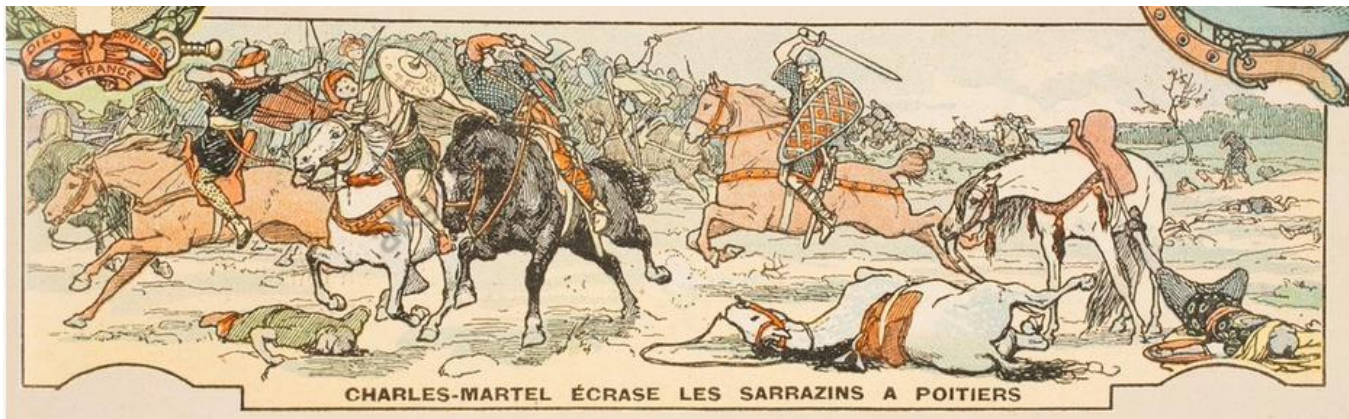
Les explications les plus diverses ont été données quant à l'origine des Cagots.

Il est d'ailleurs vraisemblable qu'au cours des siècles, des populations d'origines diverses se soient mélangées. Leurs origines sont probablement aussi diverses que la multitude de noms dont on les affublait. Nous verrons ces noms plus loin. Donc, pour ce qui concerne leur origine, certains auteurs ont évoqué différentes hypothèses, à savoir des apports étrangers.

1^{ère} hypothèse: les Goths: Les Cagots descendraient des Goths qui ravagèrent et soumirent une partie de la France, notamment le Béarn et ses provinces où ils se fixèrent après la victoire de Clovis (en 507, Bataille de Vouillé, VI^{ème} siècle)



2ème hypothèse: les Sarrasins



Les Cagots seraient des survivants de fugitifs de l'armée du général arabe Abderrahman vaincu à Poitiers en 732 (VIII^{ème} siècle).

Ces fugitifs ne purent regagner l'Espagne, notamment à cause de la neige présente en cette période de l'année (octobre 732) et furent contraints de rester en deçà des Monts pyrénéens et d'y abjurer le mahométisme. On croit que c'est là l'origine des cagots que l'on trouve dans ces provinces voisines des Pyrénées.

Il est donc possible que les Sarrasins vaincus se soumirent aux habitants des Pyrénées. Ils furent répandus en plusieurs lieux avec l'espoir que cette dispersion les empêcherait de nuire à la tranquillité publique.

En même temps, la lèpre à laquelle ils étaient sujets (paraît-il ?) commande leur confinement dans des quartiers séparés, voisins des villes et villages, de manière à pouvoir veiller sur leur conduite, sans redouter la contagion.

Que penser de ces origines, alors que des historiens confondent les Cagots avec d'anciens croisés revenus de Terre Sainte avec la lèpre, ou avec d'anciens protégés des Templiers, d'anciens cathares échappés aux éliminations, ou encore d'anciens juifs, d'anciens Mauresques chassés d'Espagne ?

Mais rien ne subsiste de leur origine. Ce ne sont qu'hypothèses.

S'il faut reconstituer cette origine à partir de très rares écrits, c'est que le nettoyage par le vide a été fait, parce que leur histoire est l'histoire d'un secret.

Si, dans les écrits, le terme « Cagots » n'apparaît qu'en 1551, leur existence semble être citée bien plus tôt à Lucq de Béarn en l'an 1000, en Navarre en 1155, et Gaston VII, vicomte de Béarn parla de Chrestiaas en 1288. On a donc trace de cette peuplade depuis le XI^{ème} siècle.

Extension géographique et différents noms donnés aux Cagots

C'est essentiellement au Nord de l'Espagne et au Sud-ouest de la France que se retrouve le phénomène.

On les appelait de différents noms suivant leur lieux géographiques :

- cagots sur le versant septentrional des Pyrénées
 - gafets ou cahets dans la Guyenne et le Bordelais
 - agotes dans la Navarre
 - capots ou cassots en Gascogne et Languedoc
 - chrestians ou chrestias dans le sud-ouest de la France ; ce mot «chrestias» signifiait : lépreux. C'était aussi le nom donné à des miséreux, traités en parias et rejetés de la société.
- Cependant, on en trouvait aussi en Bretagne et dans le Maine où on les appelait caqueux ou cacous.

Le sort des Cagots

Un ensemble de préjugés et de discriminations ont marqué l'histoire des Cagots.

A l'origine, en partie justifiée par la peur de la contamination par la lèpre, ces préjugés se perpétuent arbitrairement.

On ne peut rien y faire, pour le populaire de tous temps, il y a toujours un rapport entre les cagots et la lèpre. L'invasion sarrasine serait à l'origine de l'expression «Qui dit Cagot dit lèpre» !



Si bien que, dès le XIII^{ème} siècle, et sûrement avant, dans certains endroits, on observe que les Cagots doivent porter une **patte de canard ou d'oie d'étoffe rouge** cousue sur leurs vêtements.

Les communautés des Chrestias ou des Cagots étaient séparées de celle des voisins qui composaient le village, mais en réalité, elles n'avaient aucun contact avec les lépreux.

Ils ne pouvaient prendre part aux événements de la vie commune, ne pouvaient se marier qu'entre eux et ne portaient pas de nom, mais seulement un prénom ou diminutif suivi du qualificatif Cagot ou Chrestia.

Leur condition était mentionnée dès la naissance dans l'acte de baptême, célébré à la nuit tombée, sans carillons.

Aucun n'avait le droit d'exercer une activité de travail de la terre. Jamais, ils n'ont occupé des fonctions dans l'alimentation, la meunerie, la boucherie, la boulange. Ils ne pouvaient toucher les éléments naturels, tels la terre, l'eau, le feu ; ils avaient donc leur fontaine des cagots. [?]



On leur attribuait des signes physiques comme :

- ✓ L'absence de lobe de l'oreille, les pieds et les mains palmés qui peuvent s'expliquer par des restes de maladies, mais qui ne sont pas héréditaires.
- ✓ Ils sont décrits comme goitreux, mais le goitre est une maladie typique des populations privées de nourriture iodée.

L'isolement et la consanguinité expliquent des cas d'arriération.

Certains documents décrivent les Cagots comme petits, râblés et très bruns, d'autres comme grands aux yeux bleus, ce qui écarte toute origine raciale homogène.

La peur panique de ce mal «historique», la lèpre, confirma et renforça l'isolement des malades présumés, débouchant au début du XI^{ème} siècle sur un ostracisme minutieusement organisé des familles cagotes.



Les Cagots ne doivent pas approcher les autres hommes, ils ne doivent pas habiter dans les mêmes quartiers.

Un grand nombre de prescriptions pèsent sur eux, certaines sont orales, mais d'autres sont transcrites dans les « fors » (lois) de Navarre et du Béarn dès les 12^{ème} et 13^{ème} siècle.

Même dans leur vie religieuse, ils durent supporter des mesures infamantes et discriminatoires :

- ✓ Ils ne devront pas marcher pieds nus (ce qui était courant pour les pauvres). Ils ne pourront pas posséder de bétail ni manipuler de la nourriture.
- ✓ porte basse les obligeant, pour certaines d'entre elles, à baisser la tête pour entrer à l'église,



Porte des Cagots, église St André de Sauveterre de Béarn



N-D de l'Assomption à Bidarray (64)



Porte des Cagots
Chapelle de Cadéac en Béarn (65)

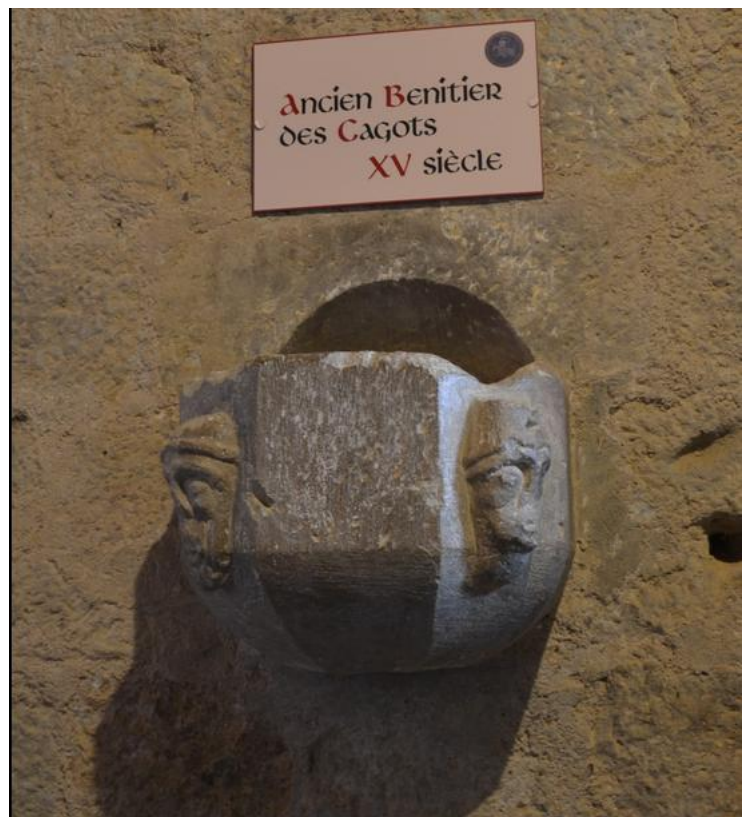


Eglise de Rides (47) (la porte des Cagots
est sur le côté de l'église)

- de même une salle leur était réservée d'où ils apercevaient l'autel,
- ils avaient leurs bénitiers particuliers et leurs cimetières séparés.
-



Eglise de St Savin (65)



Eglise de Bassoues (32)



Ancien bénitier des Cagots (XVII^e) de l'ancienne chapelle St Jean Baptiste à Lourdes



Sainte Colome (62)

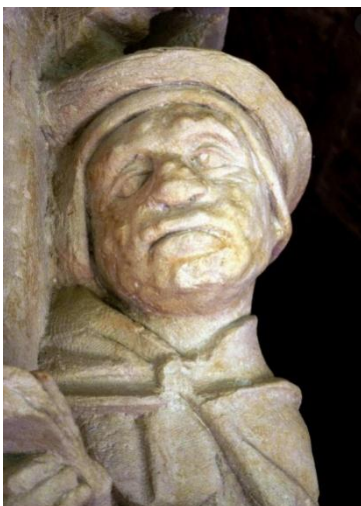


Tête au-dessus de la porte d'une maison de Cagots à Haguetmau (64)

Assignés à résidence dans des hameaux, les Cagots virent les marques de mépris, d'abjection et de défiance s'amplifier.

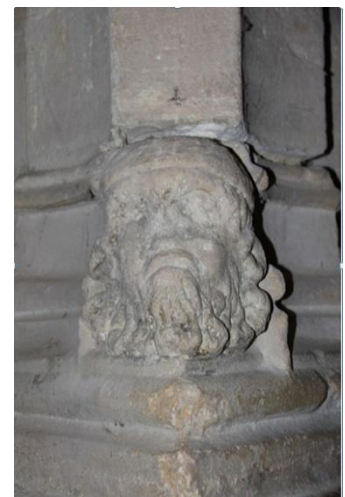
Pour exemple, à Jurançon (64), on les obligea à faire sculpter ou graver devant leur porte une figure d'homme dans la pierre.

Et malheur à celui qui oublierait sa condition et ses contraintes : en 1741, un Cagot maître charpentier de Moumour (Pyrénées-Atlantiques) eut les pieds percés au fer rouge pour avoir voulu cultiver la terre.



Bas-relief du cloître de Cadouin (XII^e) (24)

Mais, en réalité, aucun signe physique particulier ne les distinguait vraiment. Des médecins experts nommés par le parlement de Bordeaux avaient d'ailleurs déclaré que les Cagots étaient tout à fait indemnes de toute atteinte pathologique.



Tête de Cagot, église St Giron de Monein (64)

Résultat d'un examen médical ordonné, celui-ci, par le parlement de Toulouse le 24 avril 1606 : les maîtres chirurgiens de ladite ville attestèrent avoir visité 22 personnes dont un enfant de 4 mois, tous charpentiers ou menuisiers, soit disant cagots, et qu'après les avoir palpés, regardés exactement chacun à part, rapportèrent d'un commun accord qu'ils déclaraient avoir trouvé les 22 personnes toutes bien saines et nettes de leurs corps, qu'il leur devait être permis de hanter, commercer et fréquenter toutes sortes de gens et former tout acte de société permis par les lois, sans crainte d'aucun danger d'infection.



Portrait de Cagot par Henri Borde
Collection du Musée pyrénéen
à Lourdes

Les métiers des Cagots

Etant donc interdits de contact direct avec les autres habitants, avec la terre et avec les aliments, ils vont trouver des métiers compatibles avec ces interdictions.

Un préjugé va devenir favorable : le bois ne transmet pas la lèpre.

Ainsi ils pourront être charpentiers, bûcherons, menuisiers, tonneliers, et charrons.

Comme la plupart des instruments de torture sont en bois, en ville ils seront aussi bourreaux, ce qui n'améliorera pas leur réputation.

Et on verra à l'église, pour la même raison, le prêtre leur tendre de l'eau bénite au bout d'un bout de bois ou leur donner le pain béni au bout d'une fourche.

Quant aux femmes, elles seront tisserandes.

La lente lutte des Cagots vers l'intégration

Pendant des siècles, le scénario se répète : brimades des Cagots, procès gagnés, appui du haut clergé et des princes, mais résistance des autorités locales et du peuple.

XVI^{ème} siècle / XVII^{ème} siècle:

Le parlement de Bordeaux, le 7 septembre 1596, avait jugé la caste des Cagots trop vile pour mériter la protection des lois !!!

Sous Louis XIV, l'emploi de termes discriminatoires à leur égard fut interdit, ce qui n'empêcha pas leur usage détourné.

La dernière inhumation mentionnée dans un cimetière des Chrestians date de 1692.

Par la suite le terme de Cagot perdura pour désigner bohémien, faux dévot, hypocrite, jusqu'à Molière qui l'employa dans «Tartuffe» ! (acte II Scène II).

En France, en 1683, et en échange d'une forte somme d'argent (destinée à racheter les impôts dont ils étaient dispensés jusque-là), une Lettre patente de Louis XIV "affranchit" les Cagots.

Il semble que cette lettre soit restée à l'état de projet, mais, après cette date, les Cagots gagnent presque tous leurs procès. Par ailleurs, ils payent la taille.

XVIII^{ème} siècle:

Les lois changent peu-à-peu.

Voici un extrait d'un jugement du 9 juillet 1723: ...la cour fait itératives inhibitions et défenses ... d'injurier et traiter aucun particulier comme prétendus descendants de cagots... En outre, ladite cour ordonne qu'ils seront :

- ⑩ 1. admis dans les assemblées générales et particulières qui se feront par les habitants et communautés
- 2. admis aux charges municipales et honneurs de l'église, même pourront se placer aux galeries et aux lieux des dites églises où ils seront traités et reconnus comme les autres habitants des lieux, sans aucune distinction.

Leurs enfants seront reçus dans les écoles et toutes les instructions chrétiennes indistinctement.

Peu à peu la ségrégation s'est éteinte. La Révolution l'éteignit définitivement.

Les Cagots participent avec vaillance aux guerres de la Révolution et de l'Empire.

Au service du pays, perdant leur sang ou leur vie comme les autres, personne ne songe alors à leur faire reproche de leur origine cagote.

C'est sur les champs de bataille d'Europe qu'ils gagnent vraiment les galons de leur libération.

Malgré l'ordonnance du Roi de 1723 qui interdit l'usage des mots cagots, cacautes, capots, et gahets, ceux-ci sont encore en usage partout au XIX^{ème} siècle.

En fait, l'ordonnance de 1723 ne sera pas appliquée dans la vie courante, hormis dans les actes d'État Civil dans lesquels le prénom des Cagots n'est plus suivi de la mention infamante !

En 1788, certains prêtres continuent à séparer les Cagots à l'église, ne les bénissent qu'avec le goupillon et leur refusent la confession.

Sous Napoléon I^{er}, la dernière trace notable prend la forme d'une lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet de Tarbes (Chazal), sur "*l'état actuel des caqueux ou cagots qui formaient jadis une caste distincte, notamment en Bigorre*".

Le préfet répond (extraits) : "*Cette race longtemps proscrite était autrefois fort nombreuses dans la Bigorre. Cette longue aversion s'est adoucie, en particulier les portes latérales et les bénitiers séparés ne leur sont plus assignés exclusivement. Dans l'opinion des indigènes, c'est encore déshonorant de s'allier à une famille de cagots mais les familles ne sont plus distinguées que par de très anciennes traditions locales dont le souvenir s'efface chaque jour*".

XX^{ème} siècle :

Dans les faits, la Révolution Française n'avait pas suffi à effacer ces discriminations.

Il y faudra la révolution industrielle, le brassage de la première Guerre Mondiale et l'exode rural.



avec les derniers “cagots”

Reportage Roger PICARD et Michel ALGRET

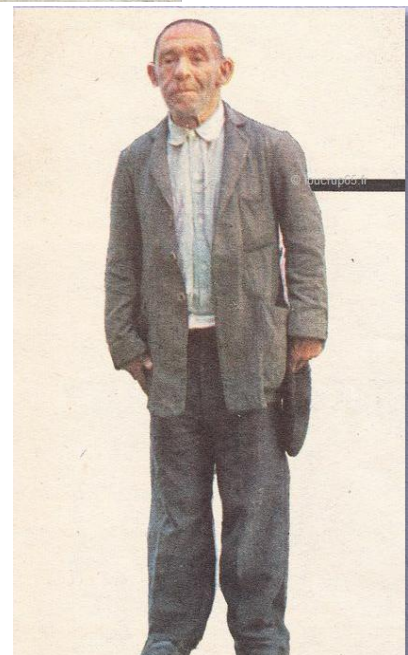
L'hebdomadaire « Point de vue, Images du Monde » publia en 1962 un reportage assez pathétique intitulé « Avec les derniers cagots ». C'est un témoignage édifiant sur les préjugés dont étaient victimes les Cagots, même au XX^{ème} siècle.

Ces deux frères et leur sœur mènent, à l'écart du village et du temps, une vie d'agriculteurs.



En 1964, on trouvait à Salies-de-Béarn des familles que l'opinion publique assimilait aux cagots et qui subissaient, même atténuées, ironie et mesquinerie.

Photo de 1963 ?



Conclusion:

Bien que la lèpre visait à disparaître, cette ségrégation perdura.

La lèpre devint une forme de «lèpre morale» qui frappait ces Cagots, pourtant sains, depuis des décennies.

La déségrégation ne fut pas simple.

Les Cagots, plus nombreux qu'au sortir du Moyen-Age et parfois embourgeoisés, utilisèrent moult juristes pour plaider leur cause devant les parlements de Bordeaux et de Toulouse favorables aux cagots.

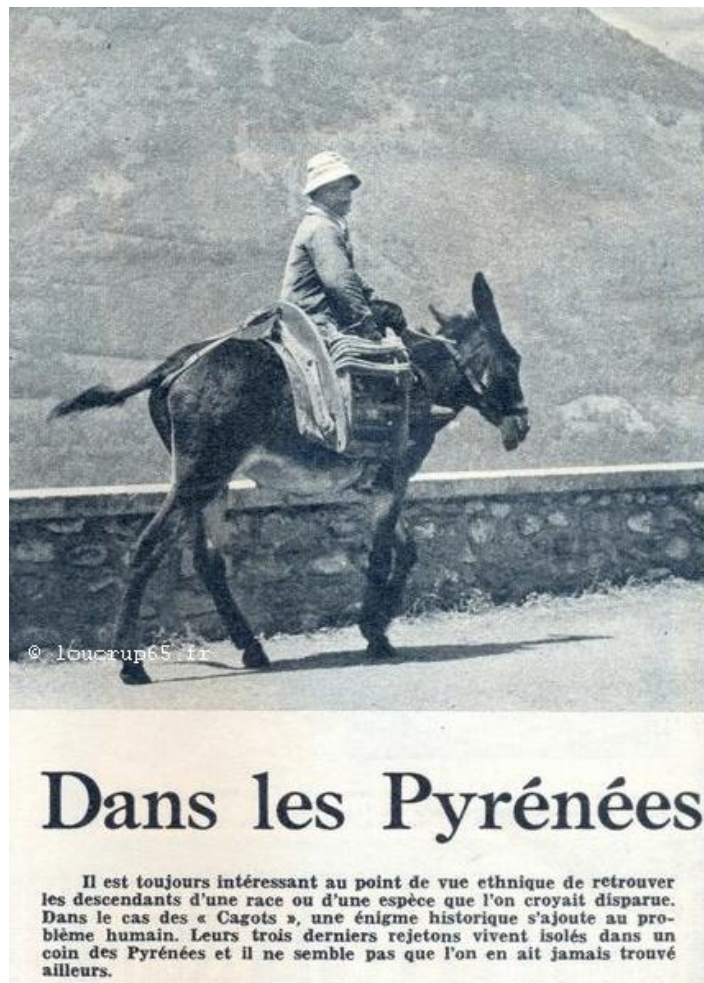
C'est la fin, sur le papier du moins, de la ségrégation. Il faudra plusieurs générations pour l'imposer dans les faits.

Avec le relâchement de la ségrégation, le sang des Cagots s'est étendu dans la population et beaucoup de béarnais en sont les descendants.

Y a-t-il des béarnais dans la salle ??

Les Cagots : énigme ou secret ?

Quelques extraits de journaux concernant les Cagots :



Connaissiez-vous les « cagots » ? Sont-ils les trois derniers survivants des Wisigoths ? Sont-ils les descendants des lépreux du Moyen Âge ? Quoi qu'il en soit, après sept siècles de persécution leur race va s'éteindre.

Les frères Danne vivent avec leur sœur dans les Pyrénées. Ils cultivent leurs terres situées dans la commune de Luz. Leur maison est semblable aux autres. Mais ils vivent en dehors du temps. Et lorsque l'on rentre chez eux on est surpris par leur mobilier de lillipuciens : le plus grand d'entre eux à 1 m 20.

Des hommes pas comme les autres

Ce sont des « cagots » ainsi qu'on les nomme en Gascogne, ceux qu'en Bretagne on appelait les « cacons » et les « agots » d'Espagne.

Ils vivaient relégués dans une sorte de ghetto. Ils habitaient des huttes, généralement à proximité d'un château ou d'une abbaye. Mais ils vivaient séparés du village voisin, tantôt par un cours d'eau, tantôt par un boqueteau.

Les premiers écrits qui font mention de leur existence remontent à 1471. En ce temps-là, l'accès des églises leur était interdit. Une porte spéciale leur était réservée. S'ils pouvaient ainsi assister aux offices religieux c'était d'une petite pièce

qui, par un œil-de-bœuf ménagé dans le mur, leur permettait de suivre la messe. Devant l'entrée était installé un bénitier à leur taille. Le bain bénit leur était jeté et non offert. Ils étaient ensevelis dans le cimetière commun, mais, là encore, dans un coin qui leur était réservé.

Par force, ils vivaient une vie en marge

Ce règlement, daté de 1471, leur ordonne de ne jamais aller déchaussés parmi les gens. Ils ne pouvaient entrer au moulin pour moudre leur grain, laver leur linge aux fontaines. Labourer, ou avoir des bêtes, leur était interdit. Tout ce qui pouvait les isoler de la communauté leur était imposé. Le métier — ou les métiers — qu'ils pouvaient avoir marquaient à quel point ils devaient demeurer étrangers à la vie. En effet, il leur était permis d'être charpentiers, mais seulement pour faire les potences ou les cercueils, cordiers, mais uniquement pour fabriquer les cordes destinées aux potences, ou encore fossoyeurs.

C'est que, pour tous, les cagots sont moins les descendants d'une peuplade disparue que d'un monde qui fait peur. En 1672, les Etats de Navarre rappellent qu'il leur est interdit de contracter mariage en dehors de leur caste. Pour tous, les cagots sont les descendants de

© loucrup65.fr

lépreux et leur dégénérescence physique provient de leurs mariages consanguins.

Quelques cagots furent pourtant célèbres

Pourtant la cruelle exclusive ne tomba pas sur tous. Quelques exceptions, très peu nombreuses il est vrai, montrent que certains « cagots » parvinrent à rejoindre le monde des vivants et à s'y illustrer.

Il en fut ainsi d'un certain Bertrand Dufrènes, qui obtint même une certaine notoriété en son temps. Intendant général de la Marine en 1736, puis des Colonies, il devint, en 1790, direc-

teur du Trésor public pour, en fin de carrière, obtenir, en 1797, le titre de conseiller d'Etat. Il devait, par la suite, être élu député de Paris et Bonaparte, après le 18 Brumaire, le nomma « directeur public ».

Des gens pourtant comme les autres

Bien que, depuis deux siècles, la race des « cagots » ait pratiquement disparu, nous avons retrouvé trois de leurs descendants. Au pays d'Esquieils ils habitent une maison à la sortie du village. Ils vivent grâce aux

maigres revenus d'un peu de terre qu'ils cultivent à l'aide de deux bourricots, plus adaptés à leur taille que le cheval.

Aux dires des villageois qui ont toujours vécu auprès d'eux, les Danne devraient avoir environ 65 ans et, fait curieux, ils n'ont physiquement pas changé depuis une trentaine d'années.

Nous les avons rencontrés alors qu'ils fauchaient leurs champs. D'abord méfiants, ils finissent par accepter une cigarette. Et bientôt nous devons découvrir qu'ils étaient affables comme tous les Méridionaux.

Ils connaissent l'histoire de leur pays, souhaitent que nous visitons les environs. Nous les invitons à nous accompagner au café du pays.

Leur premier réflexe est d'abord la crainte. Ils refusent, puis finissent par nous accompagner. Nous descendons ensemble la rue principale du village. Des visages hostiles se montrent aux fenêtres, des re-

gards obliques marquent l'étonnement des villageois de les voir accompagnés d'« étrangers ».

Pas plus sots que les autres

Au café, la tenancière les sert avec mépris. A l'instant de nous séparer, voyant que nous allons régler leurs consommations, leurs visages s'illuminent. Sans doute pareil fait ne leur est-il jamais arrivé.

Tout aussitôt ils nous invitent à goûter chez eux. Nous leur proposons d'y aller en voiture. A notre grande stupéfaction, ils ne peuvent que très difficilement ouvrir les portières et leur gêne est grande pour s'installer sur les coussins.

Leur intérieur, aux meubles vernis, à l'évier et aux carreaux

de faïence immaculés nous donne un choc. La table qui est au centre de la pièce, les chaises qui l'entourent, sont proportionnées à leur taille.

Sur le pas d'une petite porte se tient une femme, toute petite, qui est leur sœur. Elle nous accueille en souhaitant la bienvenue. Elle nous appelle « les grands hommes ». Puis, avec peine, les deux frères décrochent un jambon qu'ils entament tout exprès pour nous faire honneur.

Leur seul moment de tristesse a été celui où nous avons pris congé. Ils nous ont fait promettre de revenir. Et nous étions bouleversés de penser qu'il avait fallu si peu de chose pour que les Danne — derniers cagots de France — se découvrent, une fois au moins en leur vie, des hommes comme les autres.